



DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

Canton de Breteuil

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 juin 2021

Subvention pour réfection des gravures du Monument aux morts:

Le conseil décide de solliciter le Souvenir Français ainsi que l'ONAC, pour la réfection des gravures du Monument aux morts d'une valeur de 5 442 € TTC

Don parcelle:

Madame VIEUX, nous a sollicité par mail le 27 mai 2021 car suite au décès de ses parents, depuis plusieurs années, la succession est bloquée. Les parents possédaient une parcelle B46 sur Paillart de 3a 14 ca et ni Mme VIEUX ni sa sœur ne veulent de cette parcelle.

Elles proposent donc de faire un don à la Commune ou de la vendre pour une somme modique, au prix du terrain agricole, sachant que les frais de cette vente seront supportés par la Commune.

Sachant que cette parcelle ne sera d'aucune utilité et engendrera des frais et de l'entretien supplémentaire, le conseil municipal refuse la proposition.

Jardin du souvenirs:

Les cendres du premier défunt qui repose au jardin du souvenirs ont été dispersées depuis peu. Aucun tarif n'avait été fixé concernant les plaques de marbres achetées par la commune afin de graver le nom et prénom du défunt. La commune décide de porter le prix de la plaque à 42 € soit le prix d'achat par la Commune.

Un règlement plus précis va être édité.

Avis " Parc éolien CORMEILLE - VILLERS-VICOMTE":

Le conseil doit donner son avis sur le futur projet du parc éolien prévu à Cormeilles-Villers-Vicomte, comme le précédent le conseil est contre ce projet.

Sécurisation des départementales, convention :

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération.

13-14 juillet 2021:

Le conseil fait un point sur le programme et l'organisation des festivités du 13 et 14 juillet afin de gérer l'organisation au mieux.

Terrain de tennis:

Suite à la dangerosité du terrain de tennis, Mr le Maire a pris un arrêté pour fermer

le terrain. Afin d'éviter de détruire un équipement sportif, déjà présent sur la Commune, Mr le Maire a demandé des devis.

Réfection totale 1er devis : 74 942,88 € ttc

Réfection totale 2eme devis : 32 108,40 € ttc (terrain) + 34 668 € ttc (grillage)

Réparation par purge

avec exécution d'une tranché avec film anti-racinaire : 8 847,61 € ttc

Le conseil décide de procéder aux réparations du terrain de tennis sans réfection totale et de s'entretenir avec le club pour un éventuel accès aux habitants de Paillart. Le choix de l'accès se fera à la prochaine réunion après renseignements auprès du club de tennis et de l'assurance de la commune.

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Paillart, le 28 juin 2021

Le Maire

